

Zeitschrift:	Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires
Herausgeber:	Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Band:	73 (1931)
Heft:	9
Artikel:	Considérations sur la question hippique en Suisse et ses relations avec les besoins de l'armée
Autor:	Ramelet, A.L.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-590729

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Max Küpfer

SCHWEIZER ARCHIV FÜR TIERHEILKUNDE

Herausgegeben von der Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte

LXXIII. Bd.

September 1931

9. Heft

Considérations sur la question hippique en Suisse et ses relations avec les besoins de l'armée.

Causerie présentée le 25 octobre 1929 à la Société des officiers de la ville de Lucerne

par le Colonel Dr. A. L. Ramelet, Berne.

Pour la défense éventuelle de son territoire, la Suisse dispose d'une armée de milices et non d'une armée permanente. Si cette situation toute particulière et bien différente de celle des pays voisins, lui a permis dans une large mesure, de faire à son budget une économie importante des subsides fort onéreux que les puissances étrangères consacrent à l'élevage du cheval de guerre, ceci ne veut néanmoins pas dire que l'Etat se soit entièrement désintéressé chez nous de cette importante branche de l'économie nationale, bien au contraire, puisque depuis fort longtemps déjà, les cantons comme la Confédération, ont cherché à encourager l'élevage du cheval indigène par des crédits alloués suivant différentes modalités, par la création d'un haras fédéral où elle entretiennent des reproducteurs et en élève, et, par l'achat des produits provenant de cet élevage lorsqu'ils sont à même d'être utilisés par l'armée.

Cette sollicitude est par conséquent loin d'avoir été désintéressée, puisque les chevaux nécessaires aux différents services de l'armée suisse, à l'exception de ceux appartenant à la cavalerie, à la Régie ou ceux du dépôt fédéral d'artillerie, doivent être puisés, au titre de louage pour les services de paix, à celui de la réquisition en cas de mobilisation de guerre, dans l'effectif assez disparate représenté par les différents types, utilisés pour les besoins du travail civil sur toute l'étendue du territoire.

Aperçu historique.

A l'âge de la pierre déjà, vivait à l'état sauvage sur le plateau suisse, un petit cheval dont l'origine suppose-t-on provenait d'une race sauvage de l'Allemagne du Nord, nous dit le Prof. Duerst.

Suivant le Prof. Studer le cheval fut tout d'abord considéré

comme gibier et recherché pour la consommation de sa chair et cela dès l'époque néolithique.

On peut aussi admettre que l'utilisation du cheval en Suisse date d'environ 1500 ans avant J. C.

Environ 800 ans avant l'ère chrétienne lors de l'invasion de notre pays par les Celtes, ce peuple était accompagné de chevaux dont la domestication était alors déjà avancée et dont la taille était supérieure et plus affinée que celle du cheval utilisé alors par les Germains. Le cheval Celte avait beaucoup d'analogie avec celui amené plus tard chez nous de l'Orient par des tribus nomades vers le milieu du II^{me} siècle avant l'ère chrétienne.

Le cheval sauvage du plateau suisse se différenciait complètement du type des chevaux importés. Le premier était trapu, avec une tête lourde, les os des membres courts et larges tandis que les seconds étaient de taille plus élevée, affinée, aux membres grêles et aux petits sabots. La taille du cheval sauvage variait entre 118 et 125 cm, celle du cheval importé atteignait généralement 1,39 cm.

Les premières relations écrites sur le cheval suisse, datent du XI^{me} siècle, elles appartiennent aux archives du couvent d'Einsiedeln. L'élevage fut là très en honneur surtout à partir de 1480. Ce couvent exportait alors une variété de carrossiers fort recherchés par les villes de l'Italie du Nord. A différentes époques, il a importé des étalons d'Andalousie, du Holstein, d'Oldenbourg, du Mecklenbourg, de Hongrie, de Turquie et même de Naples. L'élevage y était très florissant lorsqu'en 1798, le général Schauenburg s'empara de ce couvent. A son départ, il s'en appropria tous les chevaux. D'après le Colonel Wehrli qui fut le premier directeur de la Régie des chevaux à Thoune, les archives bernoises relatent que vers la fin de l'avant-dernier siècle, des croisements avaient été pratiqués pour améliorer le type du cheval de cette époque et que les résultats obtenus furent alors réjouissants. En 1717, quarante étalons d'Oldenbourg, du Hanovre et du Holstein, dont la robe était baie, furent importés par l'Etat de Berne. En 1720 de nouveau, 30 étalons d'Oldenbourg et en 1759 vingt du Holstein. Le même gouvernement fit encore en 1767 l'acquisition de deux étalons français de deux ans au prix de 1300 et 1400 francs, puis en 1770, trois étalons anglais, en outre quatre étalons noirs de la Frise en 1776, et deux du Hanovre en 1779. En 1804 un étalon espagnol fut ramené au pays par le landammann de Reding, puis un étalon normand et quatre juments.

L'évêché de Bâle avait importé des étalons d'origine orientale dans le but d'améliorer les chevaux des Franches-montagnes. A cette époque, des progrès appréciables furent réalisés dans l'élevage. Malheureusement les guerres survenues vers la fin du siècle, eurent une influence absolument néfaste sur toute la production chevaline indigène.

En 1804, le petit conseil de Berne désigne une commission et lui attribue la mission de rechercher des reproducteurs qualifiés; il alloua en outre à chaque propriétaire possédant un étalon destiné à la reproduction, un subside annuel de 100 francs. En 1813, Berne fait l'acquisition de trois étalons au prix moyen de 3000 francs, de même le Canton de Vaud importe à ce moment, un certain nombre de reproducteurs et alloue des primes aux chevaux les mieux qualifiés; vers 1830 il achète des étalons percherons et des demi-sang anglais. Ces mesures eurent une heureuse répercussion sur la production chevaline, il semble qu'alors les prix des produits étaient assez rémunérateurs.

Ce fut dans la période de 1830 à 1840 que les premières expositions, courses et concours de chevaux furent organisés en Suisse. Les primes qui y furent accordées eurent le don d'éveiller un peu partout un certain intérêt pour l'élevage du cheval. Vers 1860, Berne et Zurich accordaient aux éleveurs des primes s'élevant jusqu'à 300 frs. A la même époque, Vaud créa un haras, mais vu le manque de subsides suffisants, il ne tarda pas à péricliter et à disparaître; celui créé à Thoune et où l'on élevait des poulinas en vue d'en faire des reproducteurs, n'eut pas une meilleure destinée.

Le manque de direction pour le but à poursuivre ainsi que les résultats insuffisants constatés alors dans presque tous les cantons où l'on s'adonnait à l'élevage du cheval, engagèrent la Société d'agriculture suisse, à solliciter de la Confédération le 22 janvier 1862, qu'elle veuille bien prendre en main toute la question de l'élevage et de lui venir en aide par l'achat d'étalons d'origine étrangère qualifiés pour la reproduction de chevaux, aptes aux différents services de l'armée et utilisables par l'agriculture et le commerce.

A cet effet une commission fut nommée; elle devait acheter chaque année des demi-sang anglais dans le but d'améliorer le type du cheval du pays. Ces reproducteurs furent vendus aux éleveurs avec une remise de 30% sur le prix d'achat, mais à la condition de les utiliser pour la monte pendant six ans au moins. Quatorze cantons adhérèrent à ce projet et jusqu'en 1872, vingt-

sept étalons furent achetés à un prix moyen de 3000 frs. En outre 70 juments poulinières furent également importées, leur prix moyen était de 1400 frs. Les constatations faites quelques années plus tard, c'est-à-dire fin de 1875, ne furent pas encourageantes, la moitié environ des reproducteurs avaient péri ou avaient été ruinés prématurément, soit par un travail excessif, soit qu'on en ait abusé pour la monte. En outre les produits obtenus ne paraissaient pas suffisamment qualifiés, ni pour le service du trait ou de l'agriculture, ni pour les besoins de la remonte de l'armée. Les plaintes des milieux agricoles se faisant de plus en plus nombreuses, le canton de Vaud qui déjà depuis 1862 marchait de son chef dans une voie nouvelle, engagea en 1877 le Gouvernement fédéral, à procéder à l'acquisition de reproducteurs anglo-normands pareils à ceux qu'il avait importé de 1863 à 1870.

Sous l'influence des croisements avec l'anglo-normand, le cheval suisse a subi une transformation heureuse dans les 3 variétés que nous passerons en revue ci-après. Le type primitif autrefois facilement reconnaissable s'est transformé et égalisé peu à peu. La tête gagne en expression, en légèreté, la ligne du dessus s'affirme, l'encolure s'allonge, le garrot s'accentue, la croupe s'étoffe et se relève, la poitrine augmente en profondeur, les aplombs et les sabots deviennent meilleurs. L'allure prend de l'étendue. L'amélioration dans la masse et dans le type s'est maintenue aussi longtemps que les reproducteurs possédaient eux-mêmes ces qualités. Les performances exigées des trotteurs dans les courses publiques n'ayant pu être réalisées qu'au détriment de leurs qualités de reproducteurs, leur extérieur s'est de même rapidement transformé. Sous l'influence d'un apport de sang toujours plus riche, la vitesse dans les épreuves auxquelles ils étaient soumis s'accentuant de plus en plus, ces étalons devinrent trop grands comme reproducteurs pour ce que nous recherchons, leur masse tout particulièrement tendait de plus en plus à disparaître. Comme partout ailleurs du reste, nous avions subi en Suisse la crise dûe aux apports de sang trop riche, avec les produits du pur-sang anglais, cette circonstance fâcheuse s'accentua encore, lorsque les insuccès de l'emploi du trotteur anglo-normand devinrent l'évidence même. Des tentatives pour y remédier furent opérées avec le hackney, le norfolk breton, le percheron, le shire, sans omettre encore l'ardennais, le belge et le holstein.

Avec une diversité aussi complète dans le choix de reproducteurs et comme de plus notre matériel de juments était souvent

bien loin de représenter ce que l'on aurait pu désirer pour faire de bons produits, il était certain que nous n'allions pas marcher au devant d'une ère de prospérité avec notre élevage indigène.

Si ces différents essais furent décourageants, ils nous ont du moins apporté la conviction que nous devions renoncer à vouloir en Suisse, élever la remonte de cavalerie et que nous devions nous contenter de chercher à produire le cheval à deux fins, pouvant être à la fois utilisé non seulement par le commerce, l'industrie et l'agriculture, mais aussi pour les besoins de l'armée à l'exception toutefois de la cavalerie.

Le dernier recensement des chevaux en Suisse en 1920, accusait un total de 129,465 chevaux dont 21,343 au-dessous de 4 ans; 261 étalons reproducteurs; 8763 juments poulinières et 99,078 chevaux de travail.

Relatons encore que dès l'année 1870, la fondation de différentes sociétés hippiques eut une heureuse influence sur le développement de la production chevaline du pays. Citons à ce propos, la Société pour l'amélioration de la race chevaline dans la Suisse romande qui organisa ses réunions, courses et concours sur l'ancien hippodrome de la Blancherie à Yverdon, puis les sections du Rennverein dans la Suisse alémanique inaugurerent les leurs à Berne, Bâle et Zurich. D'autres sociétés moins importantes créées à Fribourg et à Neuchâtel vu les ressources minimes dont elles disposaient furent obligées de fusionner avec la société de la Suisse romande. Genève eut aussi sa société hippique avec réunions sur le champ de courses des Charmilles. La Société hippique du Léman fondée plus tard donne ses réunions sur l'hippodrome de Morges. La Société de courses du canton de Neuchâtel tient les siennes à Planaise près de Colombier. Citons encore la Société hippique de Lucerne dont les réunions comme celles instituées à Genève sous le patronage de la Société de l'Etrier ont un caractère international, puis la Société pour le développement des courses et concours hippiques de Thoune qui a par contre un caractère essentiellement national.

Toutes ces sociétés à des titres différents ont une utilité certaine pour tous les éleveurs. Les sociétés hippiques militaires, Société de cavalerie de la Suisse orientale, celle de la Suisse centrale et celle des dragons et mitrailleurs vaudois sous les auspices desquelles sont organisées des réunions régionales, coopèrent aussi dans une large mesure à entretenir l'intérêt qu'il y a lieu de vouer à la question hippique comme à celle de l'élevage.

Les différentes races de chevaux en Suisse.

Pour les besoins de son armée, la Suisse se trouve dans la nécessité de devoir exclusivement compter avec les seules ressources chevalines du pays, puisqu'il est évident que dès le début des hostilités, toutes nos sources d'importation nous seront fermées. Elle a donc un intérêt de tout premier ordre à voir l'élevage indigène se consacrer à la production d'un type de cheval présentant les aptitudes particulières à ceux appelés à assurer les services de l'armée en temps de paix ou lors d'une mobilisation de guerre.

Nous n'avons jamais possédé en Suisse des races de chevaux bien définies au sens propre du mot, mais plutôt simplement, différentes variétés apparentées entre elles et qui toutes ont subi des transformations importantes sous l'influence du sang qui leur a été infusé par des croisements plus ou moins heureux.

Elles peuvent se classer en trois variétés principales: Le cheval d'Erlenbach ou de l'Oberland bernois, le cheval d'Einsiedeln ou de Schwyz, le cheval des Franches-montagnes ou du Jura.

Puis à côté de ces trois variétés importantes: Le cheval de l'Oberland grison ou d'Obersaxen et le cheval du Valais.

Les deux premières variétés ont toujours accusé plus de sang et ont pu jusqu'à un certain point être aussi utilisées pour la selle, tandis que la troisième se rapporte plus spécialement à un cheval de trait, cependant comme il a su de plus en plus s'attirer la préférence, sa sélection s'est d'année en année confirmée et à l'heure actuelle il peut être de même considéré comme un cheval à deux fins bien que ses moyens de galop soient restés jusqu'ici assez rudimentaires.

Le cheval d'Erlenbach ou de l'Oberland bernois.
 Suivant Rychner, l'origine de ce cheval est attribuable à des chevaux venus du Nord, du Holstein et de Hollande fort probablement. Ce cheval se rencontrait en assez forte proportion dans les cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Soleure. Connu à son avantage dans l'Italie du Nord, il y était l'objet de nombreuses transactions pour assurer les services du carrossier et même du cheval de selle. Il fut un temps, où toutes les unités de la cavalerie bernoise étaient remontées en chevaux de ce type.

De robe noire, il accusait un bon caractère, docile, il avait cependant assez de tempérament et d'endurance, pour pouvoir être monté. De taille variant entre 1,55 m et 1,62 m, il avait la tête légère, les oreilles petites et pointues, le profil droit, l'encolure fréquemment en col de cygne, le garrot peu accusé,

le dos mou mais le rein assez large, la croupe tombante, l'épaule bien placée, la poitrine vaste et les côtes arrondies, les avant-bras maigres, les membres manquaient aussi d'une ossature en rapport avec la taille, les articulations faibles, le sabot assez bien conformé, le pas léger et accéléré, l'allure assez correcte de même que les aplombs, cependant il était souvent long-jointé.

Sous l'influence des croisements répétés, le type primitif a subi une transformation telle, que l'élevage de ce cheval autrefois rémunérateur a complètement cessé. Le premier sang qui lui fut infusé est imputable à des étalons de sang arabe provenant du couvent de Bellelay¹⁾). Suivant le colonel Wehrly, furent achetés pour en améliorer le sang en 1715, 40 étalons noir ou bai-châtain d'Oldenbourg, du Hannovre et du Holstein, en 1729, 25 à 30 étalons d'Oldenbourg, en 1759, 20 étalons Danois, d'Oldenbourg et du Holstein, en 1766 un étalon indigène, en 1767 un étalon venu de Lyon, en 1770, 3 étalons anglais, en 1776, 4 étalons de la Frise, en 1779, deux étalons du Hannovre puis en 1804 un étalon blanc espagnol, un normand et 4 juments.

Le cheval d'Einsiedeln ou de Schwyz. Il fut un temps où tout cheval rencontré dans l'Est de la Suisse, descendait de ce type, cheval à double emploi, selle et voiture, assez recherché dans le commerce. Par des apports de sang trop riche et une consanguinité poussée à l'excès, le modèle s'est peu à peu trop affiné, ce qui lui a fait perdre la faveur dont il jouissait. Le couvent d'Einsiedeln était le berceau de cet élevage; il avait des ramifications jusque dans la vallée du Rhin et dans le Nord-Est de la Suisse.

De robe baie avec ses variétés, il accusait un tempérament généreux, sa taille était de 1,55 m à 1,70 m. Une tête légère au profil droit mais étroite, oreilles rapprochées, de gros yeux, l'encolure courte mais bien portée, le garrot bas et court, le dos souvent long et ensellé, le rein faible, la croupe assez courte et souvent étroite, les côtes un peu plates, le ventre parfois volumineux, haut sur membres et ceux-ci peu musclés, les articulations laissaient à désirer, le sabot assez bon, les aplombs normaux et l'allure moyenne.

A l'origine un étalon turc ou bulgare doit avoir été utilisé comme reproducteur, puis des napolitains, des würtenbergeois, des frisons, des espagnols et du Holstein. La diversité dans les

¹⁾ Dans un travail encore inédit très documenté sur „Les origines du cheval du Jura“ le Dr. Carnat, vétérinaire à Delémont, relate n'avoir pu découvrir des preuves irrécusables que le couvent de Bellelay aurait possédé autrefois des étalons de sang arabe.

types des reproducteurs s'explique par le fait qu'il était coutume alors pour les Suisses, de prendre du service à l'étranger comme soldats, or à leur rentrée au pays plusieurs officiers, y ramenèrent des chevaux plus ou moins qualifiés comme reproducteurs. Sous l'influence de ces sangs divers, le type primitif du vieux cheval d'Einsiedeln a disparu. Actuellement ce cheval plus grand que celui du Jura, est encore représenté et connu comme cheval de la Suisse orientale.

Le cheval des Franches-montagnes ou du Jura. De tout temps il a formé le plus gros contingent des chevaux indigènes; le Jurà bernois a toujours été la contrée où son élevage était le plus en honneur.

De robe souvent baie avec ses variétés, il mesure de 1,48 m à 1,60 m au garrot. Son tempérament n'est pas excessif, la tête est souvent commune, les oreilles écartées et plantées bas, de gros yeux, à fleur de tête, peu d'encolure, nuque courte avec une crinière grossière, l'épaule peu inclinée, le garrot musculeux mais peu prononcé, le dos quelquefois mal soutenu et le rein faible, la croupe avalée et souvent fendue, la queue mal portée, la côte manquant de rondeur. L'abdomen souvent trop développé, l'ossature accuse parfois une densité insuffisante, par conséquent prédisposée aux tares osseuses, les sabots médiocres, talons bas, sole fréquemment plate, aplombs médiocres, allure moyenne.

Comme pour les autres types que nous venons de passer en revue, l'ancien cheval du Jura, sous l'influence des croisements nombreux qui lui ont été imposés a pour ainsi dire complètement transformé son modèle, actuellement devenu très recherché, il fait le mieux figure sous celle du cheval fédéral d'artillerie et s'est démontré excellent cheval d'armée pendant toute la durée de la mobilisation de 1914 à 1918. Rustique, supportant bien les intempéries, il fut très au-dessus de tous les chevaux importés pouvant se ranger dans la même catégorie que lui, aussi la faveur dont il jouit actuellement est-elle en tous points méritée. Le seul reproche que l'on pourrait lui faire, c'est de ne pas être un cheval de galop. Ayant cependant du sang arabe dans ses origines et surtout du sang anglo-normand provenant d'étalons étoffés et près de terre, cette heureuse influence est pour beaucoup dans l'uniformité du modèle qu'il accuse aujourd'hui; relevons aussi que les excellentes prairies dont il peut profiter, sont très favorables à son développement.

Comme nous l'avons relaté, à côté de ces trois grandes variétés, on trouvait encore en Suisse:

Le cheval de l'Oberland grison ou de Obersaxen. Ce type assure-t-on avait comme origine un petit cheval des steppes russes arrivé chez nous avec les Russes lorsqu'ils passèrent le Panix. Petit cheval très robuste, avec une tête commune et large, une encolure de cerf, une poitrine profonde, il était très endurant. Il a maintenant presque entièrement disparu, les rares exemplaires existant encore et qui aussi ont subi l'influence des croisements, sont utilisés pour le service du transport des voyageurs dans ces régions montagneuses.

Le cheval du Valais. Dans ce canton on élevait autrefois un cheval de taille moyenne, provenant de croisements du cheval de la contrée avec des étalons d'origine danoise, il a peu à peu complètement disparu pour céder la place au mulet plus apte au service de ces vallées encaissées, aux voies de communication souvent difficiles et où les transports se font généralement par bêtes de somme. Pour nos troupes de montagne, nous devons du reste favoriser autant que possible, l'élevage du mulet, car l'effectif que nous possédons est encore loin de pouvoir être considéré comme suffisant.

Il est peut-être indiqué d'en faire ici une brève relation.

Le mulet¹⁾.

D'après Piétrement, l'apparition du mulet peut être reportée à la plus haute antiquité, elle aurait eu son origine dans les régions asiatiques situées entre le Gange et le littoral méditerranéen de Syrie, c'est là que doit s'être rencontré, l'âne africain avec la race chevaline asiatique. La tradition attribue la création du mulet aux habitants de l'Asie mineure, Mysiens et Enètes; l'industrie mulassière se serait de là développée en Assyrie, Syrie et chez les Romains. D'après Herrera, le mulet fut connu en France dès le 10^{me} siècle, la Gascogne et le Poitou en fournissaient les produits les plus remarquables. En Espagne, il apparaît vers le 13^{me} siècle et de cette contrée les exportations en France furent nombreuses; les îles Baléares, à Minorque en particulier, l'élevage florissant du mulet de grande et de petite taille fut toujours pratiqué.

Le mulet est un hybride résultant de l'accouplement de l'âne et de la jument, un produit par conséquent infécond d'un accouplement croisé. Néanmoins, de relations dont l'évidence ne saurait être contestée, certaines mules ont été fécondées et ont mis bas des produits viables. Les mules, dont la fécondation n'a

¹⁾ Cap. vétérinaire Tortigue: „Du mulet“.

pu être mise en doute, étaient vraisemblablement filles de juments de race africaine et d'ânes de même origine.

Le produit du cheval et de l'ânesse porte le nom de bardeau, le caractère le plus frappant le distinguant du mulet se rapporte à la queue; chez le mulet elle est pareille à celle du cheval mais moins fournie, chez le bardeau elle rappelle celle de l'âne, c'est-à-dire porte une touffe de crins à son extrémité seulement.

Baudet. L'âne étalon employé à la reproduction du mulet a la tête très forte, les oreilles épaisses et longues, l'œil petit, celui-ci bordé d'un cercle blanc argenté entouré de marques de feu. Le bout du nez est également blanc argenté. L'encolure est forte et courte, le corps trapu, la croupe arrondie, les membres volumineux terminés par des sabots petits. La couleur du pelage, très importante aux yeux des éleveurs, est le plus souvent de nuance foncée, elle est cependant plus claire sous le ventre et à la partie interne des cuisses. Les baudets gris sont rejetés de la reproduction comme donnant des mules de qualité inférieure. La queue est peu garnie de crins, la taille varie de 1 m 45 à 1 m 50. Telles sont les caractéristiques du baudet géniteur. (Les saillies se font en août et septembre après la saison de la monte des juments.)

Jument mulassière. En France, la race chevaline mulassière a été importée dans le Poitou et la Vendée par les Hollandais et les Flamands il y a environ 3 siècles. Les juments sont de grande taille, 1 m 65 à 1 m 70. L'encolure forte et épaisse, la croupe puissante, la poitrine plaquée, articulations fortes et membres solides, crinière touffue et abondante, physionomie commune, robe ordinairement grise ou baie, la jument mulassière a comme caractère principal celui d'un format corporel amplifié, une constitution robuste, avec de bonnes articulations et de bons membres.

Mulet. De l'accouplement du baudet et de la jument naît le mulet. Le muleton est sevré à 7 ou 8 mois (avant l'âge d'un an, on les nomme jetons et jetonnes; à deux ans doublons et doublonnes).

Le mulet est un animal rustique et sobre; à égalité d'entretien, il fournit une quantité de travail supérieure à celle du cheval. Très résistant et très calme, les soins qu'on lui apporte peuvent être réduits au minimum, sa rusticité lui permet de s'adapter à tous les climats et son élevage est moins dispendieux que celui du cheval. Ses utilisations sont aussi nombreuses que variées, on peut indifféremment l'employer au trait, à la selle, au bât. Ceux du Poitou peuvent atteindre 1 m 70. Ceux de Savoie sont petits, 1 m 40 à 1 m 50, rustiques, énergiques, assez importants; leur dessous est léger, ce sont d'excellents animaux de bât, les mieux

appropriés au service d'une armée en montagne, leur format devant être recherché moyen.

Avant la dernière guerre européenne, le mulet était utilisé pour l'armée en France, dans 4 formations combattantes seulement: bataillons alpins, batteries de montagne, train des équipages et infanterie montée d'Algérie. Dès 1914, ses affectations allaient se multiplier. L'emploi des sections de mitrailleuses d'infanterie exigeaient de nombreux mullets de bât, de même l'adoption des voiturettes régimentaires pour le transport des cartouches utilisées par les mitrailleuses et les canons de tranchées (crapouillots), nécessitaient un nombre important de mullets de trait léger. Le service routier en employait de même un grand nombre pour la traction des tombereaux et c'est là tout particulièrement, que leurs qualités de rusticité et d'endurance furent mises à l'épreuve.

Pour notre pays tout spécialement montagneux et où les routes alpestres aux profils très accidentés, difficiles, dangereux même, sont nombreuses, le mulet, grâce à sa tranquillité, rusticité, sobriété, endurance, est à même de nous rendre de précieux services, aussi ne saurait-on trop en recommander l'emploi soit comme bête de somme ou de trait.

Son élevage chez nous s'impose de façon absolue et au même titre que celui du cheval indigène.

L'augmentation de nos formations de troupes de montagne exige que nous accordions en Suisse à l'élevage du mulet tout l'intérêt qu'il mérite. Comme le cheval indigène du Jura que nous avons su créer et améliorer pour en faire à l'heure actuelle le modèle parfait du cheval d'artillerie propre à nos besoins, le mulet de même deviendra un outil incomparable pour l'armée, si les soins nécessaires sont voués à son élevage. Nous avons par conséquent le devoir de chercher à en produire le plus grand nombre possible et à familiariser nos populations des montagnes avec son élevage. N'oublions pas que dès le moment d'une mise sur pied, toutes les sources d'achat d'où nous les tirons actuellement se trouveront immédiatement fermées, il est par conséquent des plus indiqué de songer à en posséder une certaine réserve dans le pays en prévision d'une telle éventualité. En négligeant cette obligation nous serons dans l'impossibilité d'assurer à nos troupes de montagne le nombre de mullets nécessaires à ces formations. N'oublions pas non plus que le nombre des chevaux que nous possédons dans le pays, est loin d'être suffisant pour maintenir l'effectif normal des chevaux nécessaires aux différentes

unités, si l'armée doit tenir campagne pendant une période tant soit peu prolongée, or songer à remplacer par des chevaux les mulets qui nous feront défaut, ne saurait être envisagé. De plus, il faut considérer que le cheval utilisé comme bête de somme ne sera jamais qu'un pis-aller; pour le travail de portage en montagne, il faut au cheval une accoutumance plus ou moins longue qui ne peut s'acquérir que progressivement. En se trouvant dans la nécessité de raccourcir cette période, il s'en suivrait nécessairement de nombreuses indisponibilités et ceci en fort peu de temps, par conséquent une cause propre à accentuer encore le manque de chevaux dont nous souffrirons.

Ces éventualités créent pour nous l'obligation urgente de tout mettre en œuvre pour encourager les populations qui en Suisse utilisent déjà le mulet à s'adonner d'une manière plus intensive à l'élevage de ce précieux serviteur, non seulement pour assurer à l'armée les mulets qui lui seront nécessaires, mais aussi pour faciliter le travail civil dans les régions alpestres où les voies de communication sont si souvent à un tel point précaires, que seul le mulet est à même de l'assurer d'une façon régulière.

A cet effet, une certaine éducation des intéressés sera évidemment nécessaire, soit pour les engager à améliorer les conditions se rapportant au logement des animaux, à leur hygiène, aux soins à leur donner et à leur affouragement. Il en sera de même pour leur mise au pâturage, époque des plus favorable au développement des jeunes sujets.

La question des juments mulassières s'imposera aussi, mais il est certain que nous trouverons dans le pays celles qui seront propres à cet élevage spécial.

Il faudra vouer tout particulièrement une sérieuse attention au choix des baudets géniteurs en partant du principe que nous ne devons pas éléver un grand mulet, mais celui de taille moyenne seulement, avec du sang, de la résistance, de la sobriété. Le grand baudet du Poitou ne saurait par conséquent nous convenir. Par contre celui de la Savoie, région dont la configuration géographique est pareille à la nôtre, pourra nous fournir les baudets dont nous aurons besoin. Les mulets que nous importons déjà de cette contrée sont accoutumés à un genre de vie identique à celui de ceux de la vallée du Rhône et à ceux de la vallée du Tessin. Leur travail s'y effectue dans les mêmes conditions que chez nous. Ces avantages sont à considérer car ils peuvent beaucoup faciliter la période de transition qui suit l'importation. Le baudet de la Savoie aura donc notre préférence. En favorisant

l'élevage du mulet dans le Valais comme au Tessin, le petit propriétaire se trouvera dans de meilleures conditions pour acquérir les animaux qui lui sont nécessaires puisqu'il pourra les trouver sur place au lieu d'avoir à se rendre à l'étranger pour les acheter. Il pourra aussi se passer d'avoir recours aux marchands qui naturellement doivent majorer leurs prix pour rentrer dans leurs frais. L'achat devenant plus facile pour le petit propriétaire, leur nombre s'augmentera ce qui par contre, fera diminuer le nombre de ceux possédant un mulet en commun et qui l'utilisant à tour de rôle en abusent fort souvent. Si ce brave animal trouve chez l'un comme chez l'autre travail en suffisance, il n'en est pas de même pour le gîte et l'affouragement.

En encourageant l'élevage du mulet et en augmentant le nombre des propriétaires qui en possèdent, après les avoir utilisés pour leurs travaux, ces derniers pourront les louer à l'administration militaire pour les services de paix, se créant ainsi une source de revenus fort appréciables; leur ruine prématurée en sera aussi moins fréquente que ce n'est le cas actuellement.

L'armée ne pourra que se réjouir en voyant le nombre des mullets augmenter, l'avantage qu'elle aura de trouver dans la région même où s'effectueront ses cours et écoles, des animaux entraînés faits au travail, ne pourra qu'être favorable à la bonne exécution de sa tâche.

Pour résumer ce que nous venons de dire, l'Etat a non seulement intérêt mais le devoir de favoriser en Suisse l'élevage du mulet au même titre que celui du cheval indigène, l'un comme l'autre de ces animaux étant nécessaires à la mise en état rationnelle de l'armée.

Les charges d'un pareil élevage incombent non seulement aux cantons mais à la Confédération puisque nous avons besoin de baudets géniteurs et de juments mulassières. Des subsides s'imposeront aussi pour établir les pâturages destinés aux jeunes sujets, la mise à la prairie étant absolument nécessaire à leur développement normal.

Considérations générales.

Les cinq variétés de chevaux que nous avons passées en revue, peuvent être considérées comme la base de tout notre élevage indigène, celle des Franches-montagnes est néanmoins de beaucoup la plus importante.

L'importation faite au titre privé, soit par des amateurs, par des éleveurs ou des syndicats d'élevage a introduit chez nous

beaucoup d'éléments très divers en chevaux de sang et en chevaux de races communes. De même pour la reproduction, bon nombre de juments réformées des services de la cavalerie et de la régie ou dont les cavaliers sont devenus propriétaires une fois tous leurs services militaires accomplis ont été utilisées comme poulinières. Dans le nombre se trouvaient principalement des juments du Hannovre, du Holstein, du Kehdingen, de la Prusse orientale, région voisine du haras de Trakehnen; de la Hongrie, régions avoisinantes des haras de Babolna, Kisber, Fogaras, Mezohoegyes; de Normandie et surtout de l'Irlande.

S'il est sans autre évident, que bon nombre de ces juments ne possédaient pas pour la Suisse des aptitudes suffisantes pour produire le cheval dont nous avons besoin, soit qu'elles accusaient trop de sang ou que trop légères, leurs produits n'étaient pas assez étoffés, il n'en est pas moins vrai que bon nombre eurent une heureuse influence sur notre type primitif. De là s'explique que le cheval suisse accuse plus de sang qu'on ne pourrait le supposer de prime abord. D'un autre côté on ne s'est pas fait faute d'importer chez nous bon nombre d'étalons des races communes ce qui a donné lieu à de nombreux déboires et mécontentements. Du fait du marasme plus ou moins général, régnant dans tous les domaines, notre élevage indigène en a aussi ressenti largement sa part. Heureusement que cette situation fâcheuse présente une tendance à l'amélioration, car elle avait fini non seulement par alarmer nos différents syndicats d'élevage chevalin, mais aussi à les engager à chercher les moyens pour y parer, puisque cette crise était à même de mettre en péril la vitalité de notre petit pays.

Etant d'un intérêt de tout premier ordre pour l'industrie et l'agriculture, l'élevage indigène chevalin doit aussi permettre la possibilité d'une mobilisation normale de notre armée. La nécessité dans laquelle elle se trouve de pouvoir compter sur des ressources suffisantes pour s'assurer dans le pays les chevaux qui lui sont nécessaires, l'engage à veiller non seulement à ce que cette production indigène se développe le plus possible, mais en outre qu'elle soit surtout dirigée de telle façon, que le cheval à éléver chez nous soit le mieux qualifié pour répondre avec avantage aux exigences auxquelles il sera astreint une fois mobilisé.

Les longues périodes de la mobilisation de 1914 à 1918 ont fourni la preuve irrécusable que les chevaux importés de fraîche date, étaient sujets à un déchet considérable sitôt mis en service; ce déchet est tel, qu'il peut même compromettre en certains cas, la préparation à la guerre de nos unités. C'est donc pour nous

une indication pressante, de chercher à produire un nombre de chevaux aussi considérable que possible, non seulement habitués à nos conditions d'existence, mais de plus rompus au genre de travail auquel ils seront soumis une fois incorporés dans l'armée.

Si nous examinons quelque peu notre élevage actuel, nous constatons que le but poursuivi n'est pas pareil dans tous les centres d'élevage du pays; nous élevons différents types de chevaux, ce qui est loin de faciliter les choses. Du point de vue de l'armée, il serait de beaucoup préférable de n'avoir qu'un type unique, or la Suisse orientale élève un cheval issu d'étalons reproducteurs importés du Holstein, la Suisse centrale a jeté son dévolu sur les Ardennais et les Belges, dans le Jura ce sont des reproducteurs issus d'étalons anglo-normands auxquels on donne la préférence. Ainsi s'explique la diversité des types principaux, les uns préconisant le demi-sang confirmé, d'autres le lourd tractionneur, certains le cheval indigène simplement amélioré.

Il est donc important de savoir à quel type nous devons accorder nos préférences et aussi quel est le cheval ayant le plus de qualités pour répondre à nos différents services. Pour cela les expériences tentées, non sans grands frais pour nos finances à différentes époques, nous permettent de tirer quelques déductions utiles sur ce qu'il y a lieu de faire en Suisse dans l'élevage du cheval.

Par son morcellement intensif, son climat très variable, la Suisse est loin d'être le pays rêvé pour y éléver le cheval, nous pourrions même dire que ce sont des désavantages sérieux pour la réalisation de cette branche de l'économie nationale. Cependant, si malgré cela nous voulons nous y vouer, il faut pour mettre dans son jeu quelques chances de réussite, choisir un type de cheval dont le développement sera rapide, de robuste constitution, de tempérament plutôt sanguin, tout en ayant suffisamment d'allures et d'action pour assurer les services civils comme ceux de l'armée. Cette dernière condition indique sans autre que ce cheval devra posséder une trempe suffisante pour résister aux exigences d'un service souvent dur et pénible. Seul le cheval fait à notre climat, fort, rustique, ayant assez de sang, peut nous convenir.

Des types des chevaux précédemment cités, auquel donner la préférence? Les chevaux issus d'étalons belges et ardennais, s'ils sont qualifiés comme gros tractionneurs et trouvent surtout leur utilité dans les services civils, pourront, il est vrai dans certains cas, être aussi requis par l'armée pour les travaux lourds et les services de l'arrière; à part cette utilisation ils ne sauraient

être préférés. N'oublions pas du reste, qu'à l'avenir dans la majorité des cas, ils pourront être avantageusement remplacés par la traction automotrice.

A notre avis, le cheval réalisant le mieux les qualités nécessaires pour les différents services, est représenté par le cheval actuellement élevé dans le Jura, cheval fait entièrement à notre sol. En ce qui concerne l'armée, ce cheval est propre à remonter, en cas de besoin, de nombreux officiers de toutes armes, à l'exception de ceux de l'état-major général et ceux de la cavalerie, en outre il est particulièrement qualifié pour assurer tous les services montés et attelés de l'artillerie et des trains.

Favoriser le développement de ce type de cheval, en le sélectionnant toujours mieux, doit par conséquent être le but à poursuivre pour l'élevage du cheval indigène. Les expériences faites en leur temps ont du reste démontré avec toute évidence, que ce serait se leurrer d'avoir une autre ambition, que nous ne pouvons dans tous les cas pas songer à vouloir produire la remonte de cavalerie. Cet élevage n'a jamais réussi chez nous, chaque fois il a donné lieu à des mécomptes. Le prix de revient de ces chevaux est du reste beaucoup trop élevé, leur développement n'est pas non plus assez rapide; en outre lorsque le produit est mal réussi, il ne donne qu'une non-valeur, dont le commerce ne sait que faire, aussi reste-t-il le plus souvent pour compte à l'éleveur désabusé.

Sachons par conséquent, nous contenter d'élever le type artilleur ayant du sang. Sous ce format, ce cheval trouvera toujours son prix et si, pour une cause ou pour une autre, il n'accuse pas suffisamment de moyens pour être vendu à l'armée, les services civils seront toujours à même de pouvoir l'utiliser. Il n'est pas exclu non plus, si dans le nombre l'un se développe tout particulièrement bien, que l'on puisse le ranger dans la catégorie des remontes de cavalerie, ceci néanmoins ne saurait être qu'une exception.

C'est à ce type de cheval que nous donnons la préférence. Il reste à savoir si nous trouvons chez nous les éléments nécessaires à sa production. Sans risquer d'être contredit, on peut affirmer que rien ne s'oppose à cette réalisation. Sans vouloir retourner en arrière et énumérer toutes les expériences tentées avec plus ou moins de succès pour produire le cheval en Suisse, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, c'est le cheval du Jura qui s'élève le mieux chez nous et qui nous fournit les produits les plus homogènes. La direction donnée à cet élevage il y a quelque 30 ans déjà, était fort bien comprise alors que pour le produire on utilisait comme reproducteurs des anglo-normands étoffés et

près de terre, malheureusement l'influence des chevaux trotteurs trop près du sang, aux longues lignes importés ensuite, n'a pas été heureuse. A cette époque on supposait encore pouvoir produire chez nous la remonte de cavalerie avec notre cheval du Jura, en utilisant comme reproducteurs soit des chevaux de pur sang, soit des trotteurs anglo-normands.

Si cette tendance à mettre du sang dans notre cheval fut poussée à l'excès, il n'en reste pas moins vrai, et en disant: « à toutes choses malheur est bon » que l'influx de sang apporté alors, est encore suffisamment prononcé pour nous permettre d'édifier, avec le cheval du Jura actuel, l'instrument de guerre dont nous avons besoin pour notre armée.

A l'heure actuelle, on s'imagine volontiers que le cheval du Jura dans le format de notre cheval d'artillerie représente le modèle autrefois élevé dans cette contrée; ce n'est cependant pas le cas du tout. Si l'ancien Franche-montagne était déjà rustique et robuste, il n'en était pas moins pour cela un cheval de petite taille, souvent commun, avec une encolure grêle et courte, un garrot peu développé, un dos fréquemment mal soutenu, le rein mal attaché, la croupe courte et avalée. Avec cela peu de membres, des aplombs défectueux et des sabots sinon plats, fréquemment à talons bas. En résumé, cheval petit, accusant peu de sang dont la silhouette s'est entièrement modifiée, si on la compare au type actuel.

Sous l'influence des croisements, la taille s'est élevée, il est devenu plus harmonieux dans ses formes et si son extérieur peut paraître ici ou là encore un peu heurté quelquefois, si ses jarrets sont souvent coudés, il est cependant le type du cheval le plus apte à nos besoins, tant civils que militaires. Rien n'empêchera du reste de chercher à l'améliorer encore en renouvelant son sang au moyen de l'anglo-normand dont l'influence lui fut si utile en son temps. Mais pour cela, il faudra faire œuvre de longue haleine, rechercher à leur source les familles des étalons anglo-normands qui ont bien racé chez nous, les Tabar, les Imprévu, les Quipos, les Quinta, les Gisors, les Orfa, les Porte-drapeau, les Observateur pour ne citer que ceux-là. Se garder de tomber à nouveau dans l'erreur commise autrefois et qui a consisté à vouloir améliorer ce cheval avec des chevaux aux grandes lignes, des trotteurs anglo-normands comme les Passerat, les Pédant, les Rédinec, les Odin, les Pensez-y, les Osmann II, les Qui-vive, etc. Ces chevaux la plupart enlevés, sont à exclure sans pitié de même que le pur-sang anglais, à moins que l'on puisse retrouver un type du genre d'Uxbridge qui fut le seul dont l'influence n'ait pas été pernicieuse pour notre élevage.

(à suivre)